

Le sieur Basquin, adjoint de la commune d'Andencourt, (Nord) a été révoqué à la suite d'une condamnation à 18 mois d'emprisonnement prononcée par le tribunal correctionnel de Cambrai pour vol de laines.

Mardi dernier, une jeune enfant de 3 ans, Veraheste Eugénie, rue de Mouveaux, s'amusa à promener ses doigts sur une écuelle en bois remplie d'eau bouillante, la fit culbuter et l'eau qu'elle contenait lui a fait de si cruelles blessures que la pauvre enfant est morte ce matin à l'hôpital.

Hier soir, vers dix heures, les habitants de la partie de la rue d'Inkermann, voisins de la place Sébastopol, à Lille, furent mis en émoi par les cris désespérés : Au secours ! Mon Dieu, au secours ! Je brûle... sauvez-nous !

Ces cris étaient poussés par une jeune fille, Zélie Duriez, âgée de 17 ans, locataire d'une chambre au second étage du numéro 53 de la rue, qu'elle occupait avec sa mère et un jeune enfant de deux ans, Emile Duriez, son frère.

Elle apparut bientôt à une fenêtre d'où elle venait de briser un carreau, répétant son déchirant appel. Les passants l'aperçurent alors entourée de flammes, mais elle disparut bientôt, et, rendue comme folle par la douleur, se précipita dans l'escalier en emportant son jeune frère Emile. Les malheureuses victimes ne formaient plus, alors, qu'un groupe enflammé.

C'est en ce moment que deux locataires de la maison, M^{me} Courtecuise et M. Prouvol, attirés par les cris de détresse de leurs voisins, arrivèrent et parvinrent, non sans danger d'être gravement brûlés eux-mêmes, à étouffer le feu qui dévorait les deux pauvres enfants, cela au moment où la jeune fille, vaincue par une atroce douleur, laissait tomber son frère qu'elle avait voulu emporter loin du foyer dévorant et qu'elle n'avait plus la force de soutenir.

Cependant M^{me} Duriez, en essayant de porter secours à ses enfants, avait reçu aussi aux mains et à la tête de graves brûlures qui la laissent horriblement souffrir.

Les secours arrivaient alors en abondance, et les sapeurs-pompiers du poste voisin, accourus en toute hâte, arrêtaient le commencement d'incendie qui s'était d'abord déclaré dans l'appartement.

La présence d'esprit du sergent Jules Haes, que l'un de ses chefs, M. le capitaine Ingénieur du bataillon, arriva des premiers sur le lieu de l'accident, s'est plu à signaler, arrêta les effets désastreux que produisait déjà l'infirmité liquide. Sous l'habile et énergique direction de l'officier que nous venons de désigner, tout danger d'incendie grave a disparu en quelques minutes.

Mais les malheureuses victimes, dont l'aspect et les plaintes déchirantes formaient le plus affreux spectacle qu'on puisse imaginer, n'étaient pas restées sans secours. M. le docteur Leclercq, de la rue Ratisbonne, était arrivé près d'elles et leur prodiguait tous les soins que la science indique en pareil cas.

« Je me sens mourir ! » s'écriait sans cesse Zélie Duriez, et le bon docteur, se multipliant, accourait aussitôt près d'elle et la transportait en voiture avec son frère et sa mère à l'hôpital, où ils ont été admis d'urgence.

De l'enquête sommaire qui a été faite immédiatement sur les lieux, il résulte que la jeune fille, en voulant verser de l'huile de pétrole dans sa lampe sans l'éteindre complètement, détermina une explosion formidable et le liquide enflammé se répandit sur ses vêtements, la couvrit de profondes brûlures de la ceinture à la tête, pendant que son jeune frère Emile, reposant à quelques pas de là, recevait les horribles éclats de cette explosion, et que sa mère se brûlait profondément en voulant le secourir.

Après le récit d'un pareil accident, qu'il nous soit permis d'ajouter quelques mots en faveur de cette pauvre famille, si éprouvée en ce moment.

Le père est à l'hôpital, ayant été blessé il y a quelques jours en travaillant.

Nous venons de dire la triste situation des trois membres infortunés qui étaient restés au logis. La mère a 43 ans, et les brûlures qu'elle vient de recevoir, quoi qu'on ne méritait pas ses jours en danger, lui interdiront sans doute de longtemps tout travail sérieux. Les deux enfants, s'ils en reviennent, seront peut-être à jamais estropiés.

Une souscription est ouverte en faveur des victimes.

Le tribunal correctionnel de la Seine vient de condamner, dans son audience du 15 janvier, plusieurs faux négociants, accusés d'escroqueries dont un grand nombre avaient eu Lille pour théâtre.

Les frères Grillat, dit l'exposé des faits recueillis par la prévention, se sont associés pour commettre des escroqueries, et ont réussi à Paris, à Lille et à Montreuil, à se faire livrer une grande quantité de marchandises qu'ils ont immédiatement revendues à vil prix.

En avril 1873, Charles Grillat, déjà condamné pour banqueroute, exploitait rue Véron, 32, sous le faux nom de Laurain, un débit de boissons. Il se fit

livrer par plusieurs négociants, les sieurs Rivat, Bigot et autres, des marchandises qui étaient censées destinées à son débit, mais qu'il revendit immédiatement en gros et au-dessous du cours.

Devant rejoindre à Lille son frère Félix, il s'entendit avec son troisième frère Henri, pour que celui-ci quittât sans le prévenir le patron qui l'occupait, et vint s'installer en son absence dans la boutique qui devait servir de référence et de lieu de destination pour les marchandises escroquées.

A Lille, Félix Grillat présente au sieur Baudouin, de la maison Delahaye, son frère Charles comme son beau-frère appelé Laurain. Il le détermina à expédier à Laurain, à Paris, contre la promesse d'un nantissement d'actions de l'Electricité, qui ne furent jamais livrées, plusieurs wagons de charbon que Charles revendit aussitôt après leur arrivée en gare.

Le prix de vente fut encaissé par Charles et Félix, à l'exception d'une somme de 600 fr., montant des trois derniers wagons, qui fut touchée par Henri, demeurant dans le débit de Paris, avec un sieur Descamps, complice des trois frères et présenté par eux comme leur homme de peine.

Recherchés à Paris par le sieur Delahaye, et n'espérant plus tirer aucun parti du faux nom de Laurain, les frères Grillat et Descamps imaginèrent de se transporter à Montreuil-Faut-Yonne près Fontainebleau, et d'y fonder un simulacre de maison de commerce de charbons sous la dénomination de G. Félix et frères.

Le frère aîné Félix paraît avoir été l'organisateur de l'entreprise.

Des ententes imprudentes portant la mention : « G. Félix et frères, marchands de charbons, de fer et de fontes » furent commandées et servaient à adresser des demandes de marchandises à divers marchands en gros de Paris. C'est ainsi que MM. Millardet, Debaynin, Bonnard, Grandchamps, consentirent à livrer des marchandises, et acceptèrent des billets : « G. Félix ».

Ils croyaient avoir à faire à des négociants sérieux quise présentaient comme des jeunes gens débutant dans le commerce de détail.

Le 7 juillet, sur un mandat de Paris, Félix Grillat fut arrêté. Charles et Descamps prirent immédiatement la fuite.

Resté seul pour livrer des marchandises déjà vendues et toucher de divers acquéreurs une somme de 2,000 fr., Henri rejoignit quelques jours après ses complices, emmenant une voiture escroquée au sieur Labourette et qui servit aux trois inculpés demeurés libres à passer en Suisse.

Installés à Neufchâtel, Charles, Henri et Descamps cherchèrent à fonder une nouvelle maison de commerce, qui n'eût été qu'une nouvelle agence d'escroqueries. Mais, avisés que des mandats avaient été décernés contre chacun d'eux, et craignant une demande d'extradition qui paraît avoir été formée, ils rentrèrent en France.

Arrêtés et condamnés à Dijon pour escroquerie commise au préjudice d'un maître d'hôtel, Henri a été conduit à Paris à l'expiration de sa peine. Charles et Descamps ont jusqu'ici échappé aux recherches.

M. l'avocat de la République requiert une application sévère de la loi.

Le tribunal condamne : Armand-Félix-Marie Grillat à quatre années d'emprisonnement et 100 francs d'amende;

Henri Pelage, dit Etienne Grillat, à deux années d'emprisonnement et 100 francs d'amende;

Charles Grillat, par défaut, à cinq années d'emprisonnement;

Constant Descamps, par défaut, à quatre années d'emprisonnement;

Et tous solidairement aux dépens.

Faits Divers

D'après la Presse, M. de Valons aurait envoyé ses témoins à M. de Saisy, par suite d'une altercation très-vive qu'il aurait eue hier avec lui pendant la séance de l'Assemblée.

L'Ordre dit que l'intervention de M. Buffet a dû être réclamée pour mettre fin à un différend qui s'est élevé entre députés, à la séance de mardi, et s'est terminé, après échanges d'explications, dans le cabinet du président de l'Assemblée.

Un grand fait physiologique vient de se produire.

On mande de New-York, 20 janvier, soir, (nous avons donné cette dépêche) que les frères Siamois sont morts à deux heures d'intervalle l'un de l'autre. Leur solidarité corporelle était donc réelle.

M^{me} Bazaine habite encore à Paris; elle n'ira rejoindre son mari que dans une quinzaine. Pour le moment l'installation de l'ex-maréchal aux lies Ste-Marguerite n'est pas encore terminée. Les pièces qui lui sont réservées ne sont pas menublées. M. Bazaine peut se promener à certaines heures sur une terrasse de 70 mètres de long sur 40 mètres de large, qui s'avance en pente douce jusqu'au bord de la mer.

L'affaire Gaillardon.

Une affaire mystérieuse va venir, d'ici à quelques jours, devant les tribunaux de Marseille. C'est un épisode de l'histoire de cette ville sous le gouvernement des radicaux.

Le 4 septembre au matin, les Marseillais virent, affichée sur les murs de la ville, une proclamation du ministre Palikao, qui annonçait à la France la catastrophe de Sedan. En un instant, toute la population de Marseille, des Catalans à la Joliette, fut en émoi.

C'était un dimanche. Ceux qui connaissent les populations du Midi se figureront facilement à quels emportements pouvait se livrer une foule tout à la fois frappée de stupeur, enflammée de colère et dont les meneurs politiques avaient, depuis longtemps, surexcité les ardeurs. Toute la journée fut remplie par des scènes de désordre.

La nouvelle de la proclamation de la République étant arrivée, M. Labadie, qu'on a vu depuis entretenir avec M. Thiers un commerce si régulier, la veille du 4 septembre, simple commerçant en draperies, fut nommé ce jour-là par acclamation commissaire départemental en remplacement du préfet de l'empire.

Il se porta vers la préfecture à la tête d'une foule considérable; on a dit que les drapeaux rouges de l'Internationale furent déployés; M. Labadie le nie. Ni les gendarmes, ni les agents de police ne purent empêcher l'envahissement de l'hôtel.

C'était M. Levert qui était alors préfet de Marseille. Il demanda le temps de prendre par le télégraphe les ordres du gouvernement avant de se démettre de ses fonctions. On lui refusa. Il céda à la force et remit ses pouvoirs à MM. Labadie et Guibert. M. Guibert fut, peu de jours après, nommé procureur de la République à Marseille même.

Les appartements de la préfecture furent envahis. Le préfet, insulté, frappé même, fut poussé au fond d'une galerie. Mis en joue, il ne dut son salut qu'à l'intervention de quelques hommes énergiques, parmi lesquels était M. Naquet. Celui-ci releva un fusil dont le canon était dirigé vers la poitrine de M. Levert. Profitant d'un moment de trouble, le préfet se sauva dans les combles de l'hôtel, chez l'archiviste. Il y passa la journée, et le soir s'échappa à la faveur des ténèbres. Il put, en s'éloignant, entendre les cris de joie et les chants d'ivresse des misérables qui, s'étant réveillés dans toutes les parties de l'hôtel de la préfecture, avait pillé les caves.

Pendant que ces scènes se passaient à la préfecture, la Bourse était le théâtre de désordres d'une autre nature. Il y avait dans la grande salle de cet édifice une statue de Napoléon III. En quelques instants, d'immenses câbles, pris sur le vieux port, furent noués aux bras, au cou et à la ceinture de cette statue : la foule s'attaqua avec des cris de colère à ces câbles. Halant, suant, soufflant, on tira si bien que la statue ébranlée pendant un instant s'abattit enfin de la hauteur de la grande galerie circulaire sur la corbeille même des agents de change.

La tête, brusquement séparée du cou par le choc, roula à quelques pas de distance pendant que le tronc, enfonçant le plancher posé et surélevé de la corbeille, disparaissait dans la poussière accumulée et dans les toiles d'araignée.

Ce n'étaient que les préludes d'une violence bien autrement grave. Tous les justiciables de Marseille, tous les repris de justice qui viennent chercher asile dans une grande ville, s'étaient donné le mot, et, formés en bandes, ils se dirigèrent sur différents points de la ville.

Pendant que les uns se rendaient à la prison pour délivrer les prisonniers politiques, les autres se précipitaient pour une œuvre de basse vengeance vers les bureaux de la préfecture de police.

Le commissaire en chef de la police marseillaise, venu de Lille à Marseille, depuis un an, M. Gaillardon, fut arrêté ainsi que tous les agents de police. L'un d'eux, le sieur Roux, inspecteur des sergents de ville, jeté violemment à terre, eut la tête écrasée à coup de talon de souliers. Deux coups de feu tirés sur M. Mignon, commissaire de police, l'atteignirent à la cuisse.

Quand à M. Gaillardon, il fut jeté dans un cachot, après avoir été affreusement maltraité. Quelques jours plus tard, quand on entra dans le cachot, on trouva M. Gaillardon pendu. Les uns prétendent que, fou de désespoir, il s'était donné la mort. D'autres assurent qu'il avait été victime d'une vengeance atroce.

Ce qui est certain, c'est qu'il ne fut procédé à aucune constatation légale de ce décès.

Le veuve de M. Gaillardon, convaincue que son malheureux mari a été assassiné, a demandé à M. Labadie, préfet de Marseille, au moment de ce tragique événement, une indemnité de 200,000 fr. L'ordre d'arrêter le commissaire central de police aurait, en effet, été signé par M. Labadie.

Ce procès aura sans doute un certain retentissement. C'est, dit-on à Marseille, M. Lachaud qui doit porter la parole au nom de Mme Gaillardon. (français).

HOMMES ET CHOSES

De quelque côté que l'on se tourne on ne voit que choses grotesques, actions désolantes, gens brutesques, idées discordantes, si bien qu'il est des jours où l'on est en droit de se demander si l'on n'a pas été transporté dans la lune, où tous les habitants sont fous, comme chacun sait.

Il vient de se passer à Genève une aventure qui touche vraiment au plus haut comique et à laquelle on fera peu attention, peut-être, parce que l'on devient, insensiblement, fort indifférent sur les choses religieuses, surtout quand on arrive à n'y comprendre plus rien.

La Suisse, ce petit pays qu'on nous vanne sans cesse comme une terre de liberté, est agitée depuis assez longtemps par l'esprit de schisme.

Après les réformes de Calvin, qui s'établirent par le fer et par le sang, ce qui se serait certainement vu en France si les réformés avaient été les plus forts, nous voyons maintenant dans ce pays les efforts de ceux qui s'appellent les vieux-catholiques.

Le vieux-catholique rompt avec Rome, non sans scandale; il en fait même le plus qu'il peut, comme s'il avait besoin du bruit des cymbales afin d'attirer les oreilles et les regards vers des choses fort misérables au fond, et qui finissent par tomber après l'indifférence

publique comme tant d'autres qui les ont si piétrement précédées.

De nouveaux curés ont été nommés à Genève, par l'élection, comme s'il s'agissait d'un conseiller municipal; et ces curés-là, qui ne tiennent leur salut ministériel que de la confiance de leurs ouailles les plus remuantes, car les élections se sont faites en grande partie dans les cabarets, comme toute élection qui se respecte, ont la prétention d'être aussi boues que les autres, si ce n'est beaucoup meilleurs.

A la grande rigueur, ceux qui ne sont pas difficiles, et surtout ceux qui remplissent leurs devoirs religieux par-dessous la jambe, peuvent se montrer très-satisfaits de ces prêtres; ils leur suffisent, et au delà, et cessent purement et simplement de prétendre leur imposer d'autres; mais ceux qui ont encore le respect des choses saintes ne sont pas tout à fait de cet avis.

Les nouveaux curés l'ont bien senti; aussi, une fois élus, ils ne se sont plus préoccupés que d'une chose : se faire consacrer.

Il est évident que si, vous ou moi, le premier veau, par surprise, persuasion ou vertu, nous nous trouvions tout à coup investis d'une charge aussi lourde, nous nous demanderions si cet investissement, échos dans une urne de sapin, au moyen de bouts de papier griffonnés, est véritablement une garantie pour les âmes. Les âmes ont beau être crédules et de facile composition, elles ont besoin d'être rassurées.

Qu'est-ce qui consacre un prêtre, d'ordinaire ? Un évêque.

Les évêques schismatiques ne se trouvent pas encore trop fréquemment sous les pavés, il n'en sortit pas des légions, et en attendant qu'il s'en présente un, comment faire ? C'était grave, on en conviendrait. Les électeurs auraient volontiers fait bon marché de cette formalité, et du moment qu'ils avaient élu leur curé, ils croyaient que tout était terminé; mais les femmes, les bonnes femmes, celles qui croient et qui ne voient pas, il leur faut un culte, un vrai culte.

Comment se procurer un évêque ? C'était bien difficile, bien épineux, je vous le jure. Voyez-vous d'ici tous ces prêtres nommés par le suffrage universel, errant comme des âmes en peine par les rues, par les places, par les quais de Genève, demandant à tous les échos des montagnes et des vallées un consacrateur.

Il y a tout ce qu'il faut sur la table du cuisinier pour faire du civet, casserolles et ingrédients, tout, excepté le lièvre.

Et tous ces prêtres de s'en aller au débarcadère du chemin de fer, assistant à l'arrivée de tous les bateaux à vapeur, en quête du lièvre, non, de l'évêque assez schismatique pour leur conférer le pouvoir de diriger les consciences. N'arrivera-t-il pas ? ne débarquera-t-il pas un de ces matins, envoyé par le Très-Haut, par le Diable, par n'importe qui, pourvu qu'il paraisse ?

O bonheur un jour, jour trois fois heureux, un steamer stoppe sur le port, et parmi la foule des débarquants, on aperçoit un bonhomme, portant une valise, un peu frêlé, un peu crasseux; il porte la soutane sainte, et sur sa poitrine brille la croix pastorale. C'en est un ! Ce doit en être un ! Et cette barbe majestueuse indique suffisamment qu'il y a du schisme dans son économie.

C'en était un, mais grec. Qu'importe, on ne regarde pas de si près, quand l'ardeur dévore; on circonviend le prélat, on le sonde, on le presse, on le décide; la consécration aura lieu.

En vain quelques consciencieux esprits objectent que les Grecs ne sont pas catholiques, et qu'un évêque non catholique ne saurait, congrûment, consacrer des curés catholiques, même vieux. Bah ! pourvu que la cérémonie ait lieu.

Mais, autre objection : il n'y a, à Genève, d'autre église catholique qu'une église romaine, comment concilier encore cela ? Le concubinage devient inextricable; mais pourvu qu'il accomplisse un simulacre quelconque, tout le monde sera content. Et le schismatique grec, qui n'est pas riche, accepte un beau cadeau, et le tour sera joué.

O hommes, que vous serez toujours de grands enfants ! que l'on vous gouvernera toujours avec des mots ! Voici des prêtres schismatiques, consacrés par un évêque encore plus schismatique, dans une église romaine, avec des rites absolument contraires à ceux que respectent encore les dissidents. N'est-ce pas le triomphe du margouillier et du galimatias !

Quand on songe que ce prélat grec pouvait ne pas débarquer à Genève, la ville des libertés ! que serait-il devenu alors ? C'est à confondre tout ce qu'on a encore d'un peu sain dans la cervelle.

Ah ! les peuples sont bien près de la ruine qui se laisse aller à de semblables jongleries, lorsqu'il était si facile de ne pas sortir du droit chemin. Cette société incrédule, qui marche à si grands pas, court au suicide.

Que de sottises humaines dans le bocal sur lequel est écrit ce mot : liberté !

CHRYSALE.

Nouvelles du soir

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier du Journal de Roubaix).

Paris, 22 janvier. L'Opinion Nationale a reçu hier soir notification d'un arrêté qui lui interdit la vente sur la voie publique, la distribution et le colportage. Cette mesure est motivée sur ce que l'Opinion Nationale, dit l'arrêté, « a publié dans son numéro du 22 janvier des indications et des nouvelles de nature à agiter l'opinion publique, et un exposé catégorique de la politique du gouvernement à l'étranger ».

M. Jules Klein ayant accepté la candidature qui lui a été offerte pour la circonscription de Strasbourg-campagne, adresse à ses électeurs une circulaire dans laquelle il déclare que s'il est élu, il demandera pour l'Alsace-

Lorraine l'autonomie la plus large, une chambre de députés, le droit de contrôler son administration et de la faire passer en des mains alsaciennes.

Marseille, 21 Janvier. — Parmi les réfugiés de Carthage attendus ici et devant être enfermés dans les forts de Marseille, il y a plusieurs français condamnés par contumace par les conseils de guerre.

Madrid, 21 Janvier soir. — La Gaceta annonce que les carlistes qui menaçaient Santander se sont retirés en apprenant l'approche des colonnes de l'armée d'opération.

Le chemin de fer est rétabli. Les Carlistes qui menaçaient Castellon se sont retirés dans la direction d'Onda.

L'armée du centre a commencé ses opérations avec le concours des troupes venant de Carthage contre les carlistes qui se trouvaient dans la province de Valence.

Rome, 21 janvier soir. — Le Popolo Romano dit que M. Tivy a communiqué hier à M. Visconti-Venosta une longue dépêche du duc Decazes disant que la conduite de l'Italie, à l'occasion des funérailles du colonel Delahaye, a mérité la reconnaissance de la France envers l'armée, la population et le prince Humbert.

La dépêche ajoute que cette démonstration rend plus étroites les relations de sympathie et d'amitié commandées par les intérêts, la sécurité et la tranquillité des deux nations.

L'Opinion constate l'importance des déclarations du duc Decazes à l'Assemblée.

COMMERCE

Avis divers

ANVERS, 21 janvier. — Laines. — On a vendu aujourd'hui 106 balles Plata saint et 12 balles Plata lavée.

HAVRE, 20 janv. — Laines : Nos grandes enchères de laines se sont ouvertes cette après-midi, et occuperont quatre séances, pendant lesquelles il sera offert :
8601 balles laine de Buenos-Ayres;
1125 » de Montevideo;
312 » de Levant;
321 » de Pérou;
275 » de Russie;
174 » de Chili;
125 » d'Espagne;
164 » laines diverses.

11297 balles ensemble.
A la première séance qui a eu lieu cette après-midi, il a été offert 2100 balles laine de la Plata, 1270 ont été achetées; les laines de Montevideo sont restées maintenues sans changements; les bonnes qualités de Buenos-Ayres sont faibles; les défauts de la même provenance sont en baisse de dix centimes.

Cotons : Les affaires sont insignifiantes et la tendance lourde; très ord. Louisiane s/mars/avril fr. 100 les 50 kilos. Cette après-midi le marché a été calme. Les ventes de la journée se sont élevées à environ 300 balles; très ordinaire Louisiane s/mars fr. 100 les 50 kilos.

SANTÉ A TOUS decine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE.

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelstuart, le duc de Plunkow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N^o 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulents, spasmes et nausées. — N^o 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissement, constipation et surdité de 25 années. — N^o 46,210 : M. le docteur-médecin Martin d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N^o 45,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N^o 18,744 : le docteur médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N^o 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure N^o 62,913.

Valgore, (Ardèche), 19 octobre 1863. La Revalescière est un remède que j'appellerai toujours divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie.

MONSIEUR, curé. Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. franco. Envoi contre bon de poste : les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Roubaix chez M. M. Coille, pharmacien, Morille-Bourgeois et chez les autres pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET C^o, 26, Place Vendôme, à Paris. 4002 — 21